

**Extrait de la page d'accueil du site internet le 9 novembre 2011**

**Ministère de l'écologie ...**

**Conseil général de l'environnement et du développement durable**

**Instruction administrative des projets éoliens**

**Par courrier du 23 août 2010, le ministre d'Etat a confié au Conseil de l'environnement et du développement durable (CGEDD) une mission d'inspection sur l'instruction administrative des projets éoliens.** Cette mission visait à mieux connaître ce qui se passait dans les territoires et à prendre les mesures adaptées pour tenir cet objectif ambitieux.

Dans son rapport, la mission propose d'améliorer la faisabilité de l'instruction et des décisions en renforçant le pilotage national et la coordination des services locaux de l'Etat. Elle préconise également de renforcer l'association des collectivités territoriales et des populations aux projets qui présentent les meilleures garanties environnementales. Elle souligne également que les réticences locales, voire l'hostilité, vis-à-vis de l'éolien comptent pour une grande part dans les retards ou les refus des projets.

**Suite à cette mission, la ministre de l'écologie a pris plusieurs dispositions :**

- 1) Le cadre réglementaire a été modernisé en août 2011 avec l'entrée des éoliennes dans la législation des installations classées (ICPE).** Le nouveau régime donnera aux porteurs de projets une **meilleure prévisibilité des exigences** pour les parcs éoliens et **facilitera l'acceptation locale**. Il permettra également de **réduire les délais d'instruction à un an** pour la grande majorité des projets (contre 2 à 4 ans en moyenne actuellement) et de renforcer le pilotage national.
  
- 2) Plusieurs mesures de simplification complémentaires seront mises en place d'ici la fin de l'année.** Elles sont détaillées en annexe.

- [Mesures de simplification de l'éolien terrestre](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mesures_de_simplification_de_l_eolien_terrestre_cle2fd62c.pdf) (format PDF - 59.9 ko)  
[http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mesures\\_de\\_simplification\\_de\\_l\\_eolien\\_terrestre\\_cle2fd62c.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Mesures_de_simplification_de_l_eolien_terrestre_cle2fd62c.pdf)
- [Rapport et annexe](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/instruction-administrative-des-a1162.html)  
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/instruction-administrative-des-a1162.html>